

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DDCT 14 Subventions (393 965 euros) à 107 associations pour le financement de 128 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens - Première enveloppe 2015.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mars 2015, par lequel Mme La Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement de Paris en date du 2 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement de Paris en date du 4 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement de Paris en date du 2 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement de Paris en date du 2 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement de Paris en date du 2 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement de Paris en date du 2 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement de Paris en date du 2 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris en date du 5 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 100 € est attribuée à l'association Espace d'accueil, d'animation interculturelle et social, dite ESPACE UNIVERSEL (10265) pour un projet "Coup de Pouce Santé" (2015_03945).

Article 2 : Une subvention de 2 500 € est attribuée à l'association Ensemble, nous sommes le 10e (13770) pour les rencontres interculturelles annuelles du 10^{ème} arrondissement (2015_03864).

- Article 3 : Une subvention de 6 000 € est attribuée à l'association Centre d'accueil et de médiation relationnelle éducative et sociale (13545) pour un "Atelier d'expression, de création et d'accès à la culture" (2015_03747).
- Article 4 : Une subvention globale de 4 000 € est attribuée à l'association Association Robert DESNOS (9309) pour une "Fête du sapin" (2 000 € /2015_03744), pour un "atelier du lundi" (1 000 € /2015_03743), pour une "Action socialisante à composante langagière (dont alphabétisation)" (1 000 € /2015_03742).
- Article 5 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10EME - (AIRES 10EME) (10829) pour une action "Faire Vivre la Mixité: les Fêtes et Manifestations" (2015_03703).
- Article 6 : Une subvention globale de 5 900 € est attribuée à l'association ARC 75 (2507) pour une action 'Culture pour tous' (2 200 €/ 2015_03462), pour "des rencontres et créations" (1 800 € / 2015_03461) et pour une action 'Informatique pour tous' (1 900 € / 2015_03339).
- Article 7 : Une subvention de 1 500 € est accordée à l'association ACP la Manufacture Chanson (181331), pour une action "Fontaine au Roi vocal crew" (2015_01352).
- Article 8 : Une subvention de 4 500 € est accordée à l'association Association pour la Promotion Individuelle et Collective, et pour l'Egalité des Droits (9969), pour un projet "Soutien aux habitant-e-s de Fontaine au roi et actions de quartier" (2015_02604).
- Article 9: Une subvention de 3 500 € est accordée à l'association Babelville.com (9347), pour un "Fond de Soutien aux Initiatives des Habitants - FSIH" (2015_02616).
- Article 10 : Une subvention de 2 500 € est accordée à l'association Cie. C. Couronne (11345), pour une action "Cabaret / santé" (2015_02622).
- Article 11 : Une subvention globale de 5 691€ est accordée à l'association CULTURE 21 (101481), pour un atelier "MAMAN PIQUE ET MOI JE COUDS" (2015_02625 / 2 691 €) et un atelier "STARS SUR MESURE" (2015_02627 / 3 000 €).
- Article 12 : Une subvention de 1 200 € est accordée à l'association Espace Thérapeutique d'Accompagnement Psychologique (63421), pour un projet "Dispositif d'accompagnement psychosocial au centre social "Le Picoulet" (2015_02642).
- Article 13 : Une subvention de 2 000 € est accordée à l'association Galane (132161), pour un atelier "De l'ombre à la lumière" (2015_02654).
- Article 14 : Une subvention de 4 000 € est accordée à l'association Le Cercle de Loisirs à l'Usage des Baladins (45441), pour un projet "P.A.R.I. - Programme d'Ateliers Réussir l'Insertion" (2015_02675).
- Article 15 : Une subvention de 3 000 € est accordée à l'association Matador (19071), pour un atelier "Changer son regard sur la télévision (suite): spectacle de clown à destination de la jeunesse" (2015_02697).
- Article 16 : Une subvention globale de 3 700 € est accordée à l'association Quartier libre XI (8805), pour des "Ateliers socio linguistiques" (2015_02732 / 1 000 €) et pour un atelier "Citoyen Mamadou debout" (2015_02740 / 2 700 €).
- Article 17 : Une subvention de 5 000 € est accordée à l'association Régie de Quartier Fontaine au Roi (7601), pour la "Fête de quartier Belleville St Maur" (2015_02771).

Article 18 : Une subvention de 9 000 € est attribuée à l'association 13 POUR TOUS (19943) pour une action "Valorisation et autonomie des femmes" (2015_02562).

Article 19 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association Art-Exprim 18 (9971) pour une action "Interventions artistiques dans l'espace public, pour les jeunes et les familles au square Boutroux" (2015_02782).

Article 20 : Une subvention de 3 000 € est attribuée à l'association polimorph (173241) pour un projet "Coté Tour, Coté Cours : Élaboration collective d'un terrain de jeu de 1 à 99 ans" (2015_03118).

Article 21 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association Ateliers Pluriculturels (18360) pour un projet "ANIMATION SOCIO-CULTURELLE ET INTERCULTURELLES" (2015_02853).

Article 22 : Une subvention de 6 000 € est attribuée à l'association CENTRE ALPHA CHOISY (9865) pour un projet "Médiation sociale" (2015_02865).

Article 23: Une subvention de 9 000 € est attribuée à l'association Courant d'Art Frais (10785) pour un projet "Animation et gestion de l'Espace Bièvre, outil de développement du quartier Kellermann" (2015_02945).

Article 24 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association Débrouille compagnie (5166) pour un projet "Récup' Créative dans le 13ème" (2015_02959).

Article 25 : Une subvention de 3 000 € est attribuée à l'association Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement (9807) pour un projet "Le tri et la récup', ça se passe dans mon quartier" (2015_03065).

Article 26 : Une subvention globale de 9 000 € est attribuée à l'association La Compagnie à l'Affût (9519) pour un projet de "Développement personnel, insertion culturelle par un parcours de création et de découverte théâtrale" (5000€ / 2015_03070) et pour un atelier "Théâtre forum : parents-enfants mode d'emploi" (4000€ / 2015_03068).

Article 27 : Une subvention de 2 500 € est attribuée à L'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles (19310) pour un projet "Coordination de l'Espace Souham" (2015_03082).

Article 28 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association Les amis du 13 (19601) pour un projet "ACTIVITÉ POUR TOUS PORTES DU SUD 13ème" (2015_03096).

Article 29 : Une subvention de 3 000 € est attribuée à l'association les parques (109581) pour un projet "LES SUPER-HEROS DU QUOTIDIEN & La Brigade Verte "Transformers" (de déchets)" (2015_03102).

Article 30 : Une subvention de 10 000 € est attribuée à l'association MACAO ECRITURE(S) (20062) pour un atelier "Dynamisation de l' EVS "Escale" en cœur de cité / Soutien Jeunesse et Parentalité" (2015_03111).

Article 31 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association Association ARPEJ-14(20916) pour un projet "accompagnement scolaire renforcé et aide à l'orientation pour les 3e et les lycéens" (2015_03423).

Article 32 : Une subvention de 3 000 € est attribuée à l'association CIE BOUCHE À BOUCHE(12107) pour une action "14ème -Projet Banquet & Clowns" (2015_04646).

Article 33 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association Cie L'Artisanie(26361) pour une action "Correspondances, atelier théâtre groupe ASL et classe de CE1" (2015_04649).

- Article 34 : Une subvention de 3 500 € est attribuée à l'association Compagnie A Force de Rêver(12025) pour un projet "Aide à l'insertion de jeunes en grande difficulté par la création théâtrale et le partage de l'art" (2015_03435).
- Article 35 : Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'association Compagnie Opéra sur le toit(181557) pour un atelier "Sensibilisation chant lyrique théâtre Didot-Porte de Vanves" (2015_03437).
- Article 36 : Une subvention de 1 500 € est attribuée à l'association ÉQUIPE SAINT VINCENT ALPHA XIV PARIS(10447) pour des "Ateliers sociolinguistiques" (2015_03442).
- Article 37 : Une subvention globale de 4 000 € est attribuée à l'association LE MOULIN(16410) pour des "ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES" (2015_03455 / 2 000 €) et pour un atelier "MINOS et ADOLESCENTS du MOULIN" (2015_03459 / 2 000 €).
- Article 38 : Une subvention de 2 500 € est attribuée à l'association Le Terrier d' Hégésippe (182361) pour un "Atelier pédagogique d'initiation au journalisme, à la photographie et autres expressions visuelles." (2015_03485).
- Article 39 : Une subvention globale de 3 000 € est attribuée à l'association Léo Lagrange IDF (12125) pour une action "ASL : Ateliers des savoirs Socio-Linguistiques" (2015_03502 / 2 000 €) et pour une action "Tai Chi / Qi Gong" (2015_03515 / 1 000 €).
- Article 40: Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association MAINS AGILES(13185) pour une action "DÉFILE" (2015_03524).
- Article 41: Une subvention de 3 000 € est attribuée à l'association MIGRANTS PLAISANCE(18119) pour une action "Ateliers de Savoirs Sociolinguistiques" (2015_03526).
- Article 42 : Une subvention de 2 500 € est attribuée à l'association 46 bis (182508) pour un projet " Les bruits nous parlent -Création d'un jeu sonore" (2015_03272).
- Article 43 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association ATELIER EDUCATIF CULTUREL ET SPORTIF (AECS) (3461) pour une action" (2015_04066).
- Article 44 : Une subvention globale de 6 000 € est attribuée à l'association CENTRE EPINETTES FAMILLE INSERTION ACCUEIL CEFIA (3001) pour le Fond de participation des habitants (2015_04100 / 3 000 €) et pour une action "Connaitre et faire valoir ses droits" (2015_04113 / 3 000 €).
- Article 45: Une subvention de 1 974 € est attribuée à l'association Des jeunes et des lettres (19684) pour un projet "Parcours responsable d'acquisition d'une culture générale solide et de découverte de métiers" (2015_04130).
- Article 46 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association PEACE AND LOVE DES Femmes du 17ème Arrondissements (168703) pour une action "Vivre mieux ensemble" (2015_04162).
- Article 47 : Une subvention globale de 4 000 € est attribuée à l'association Quartier de soleil (11985) pour des « Atelier des savoirs- faire » (2015_04164 / 1 500 €) et pour des "SORTIES CULTURE" (2015_04165 / 2 500 €).
- Article 48: Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'association TERRA NASCENTE CAPOEIRA (5501) pour un "Atelier de capoeira pour enfants" (2015_04169).
- Article 49: Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'association TWIRLING CLUB LA PARISIENNE (111141) pour des "Ateliers twirling bâton" (2015_04174).

Article 50 : Une subvention globale de 8 000 € est attribuée à l'association ATOUTS COURS (10892) pour un atelier "Apprentissage de la langue française sous forme d'ateliers sociolinguistiques" (2015_03805 / 4 000 €), pour des "Ateliers d'accueil : ASL pour migrants grands débutants en langue française" (2015_03808 / 2 000 €) et pour des "Permanences d'écrivains publics" (2015_03810 / 2 000 €).

Article 51 : Une subvention de 1 500 € est attribuée à l'association Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (13585) pour une action "Formation et accompagnement des acteurs sociaux locaux du 18e" (2015_03823).

Article 52 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association CULTURE 2 + (13485) pour un projet "Ethnopsychologie infantile" (2015_03844).

Article 53 : Une subvention de 9 000 € est attribuée à l'association ECOLE NORMALE SOCIALE (9885) pour un atelier "Insertion sociale de femmes d'origine étrangère" (2015_03877 / 4 000 €) et pour le "Fond de participation des habitants" (2015_03882 / 5 000 €).

Article 54 : Une subvention de 3 000 € est attribuée à l'association EIDIP (ECOUTE INTERCULTURELLE DANS UN DISPOSITIF INTER PSY) (20562) pour une action "parcours de vie Parcours d'Ado" (2015_03889).

Article 55 : Une subvention de 2000€ est attribuée à l'association Groupe d'aide ETHNOPSYCHOLOGIQUE Charles Hermite (19916) pour un atelier "Accompagnement des enfants de familles migrantes (ou issues de l'immigration) en difficulté scolaire" (2015_03898).

Article 56 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association LA COMPAGNIE DES BAROUDEURS CO.DE.BAR. (907) pour une action "Conté-Partagé" (2015_03906).

Article 57 : Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'association la reine blanche (8146) pour un projet "Une salle pour mon quartier" (2015_03920).

Article 58 : Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'association L'éclaboussée (28321) pour une action "Personnes âgées et artistes chorégraphiques dans la ville" (2015_03928).

Article 59 : Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'association MILLE ET UNE IMAGES (9513) pour un projet "Cinémoi" Cinéma itinérant participatif à la Chapelle (2015_03933).

Article 60 : Une subvention de 5 000 € est attribuée à l'association Ney village (13505) pour une action "Coordination Sociale" (2015_03934).

Article 61 : Une subvention de 14 000 € est attribuée à l'association Atelier musical des Trois Tambours (9866) pour un projet "Développement d'activités et d'espaces de pratiques musicales amateurs pour plus de mixité". (2015_02688).

Article 62: Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association ECHOMUSEE (10827) pour un projet "SYNDICAT D'INITIATIVES CULTURELLES Un espace d'initiatives artistiques" (2015_02777).

Article 63 : Une subvention globale de 3 500 € est attribuée à l'association Le Club Barbès (10509) pour une action "Hors les Murs" (2015_02894 / 1 000 €) et pour une "Animation culturelle et citoyenne" (2015_02896 / 2 500 €).

Article 64 Une subvention de 1 500 € est attribuée à l'association 4 A 4 DIX HUIT (11945) pour des "Ateliers culturels et sportifs en maternelle" (2015_04227).

Article 65 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association AMICALE DAX (10585) pour une action "LCD Génération" (2015_04233).

Article 66 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association ATNT-18 (Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18ème arrondissement) (9265) pour un projet "CYBER EMPLOI / 2 PLATEFORMES 2 REUSSITES" (2015_04294).

Article 67 : Une subvention de 6 000 € est attribuée à l'association AU RENDEZ-VOUS DES SENIORS (15386) pour une action "Offrir un lieu de partage et de convivialité pour les seniors" (2015_04313).

Article 68 : Une subvention de 4 600 € est attribuée à l'association COMPAGNIE RESONANCES (604) pour la "Fête du Quartier" (2015_04360).

Article 69 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association CULTURES SUR COUR (16027) pour une "Animation de quartier" (2015_04381).

Article 70 : Une subvention de 7 000 € est attribuée à l'association Ma Plume est à Vous (15387) pour une action d'accès aux droits (2015_04538).

Article 71 : Une subvention de 6 000 € est attribuée à l'association OASIS 18 (9522) pour un projet "Oasis du quartier" (2015_04544).

Article 72 : Une subvention de 5 000 € est attribuée à l'association SIMPLON EN FÊTES (19446) pour des animations de proximité (2015_04582).

Article 73 : Une subvention de 3 000 € est attribuée à l'association Alphabet familles (12585) pour l'action 'Les parents acteurs de la réussite éducative' (2015_02584).

Article 74 : Une subvention globale de 4 000 € est attribuée à l'association CAFEZOIDE (14445) pour les fêtes de quartier LA JOIE EST DANS LES PROJETS COLLECTIFS (2015_03153 / 2 000 €) et pour des projets "LUDOTHÈQUE DE RUE, RUE AUX ENFANTS" (2015_03154 / 2 000 €).

Article 75 : Une subvention globale de 3 800 € est attribuée à l'association Clichés Urbains (12649) pour une action "Repas Partagé autour d'une projection de production audiovisuelle locale" qui vise à organiser un événement en plein air fin juillet, dans les Orgues de Flandre (2015_03157 / 2 000 €) et pour une action "Vie de Quartier" (2015_03158 / 1 800 €).

Article 76 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association collectif independant residence tanger (114641) pour une action "Rapprocher les locataires, Améliorer la qualité de vie, Soutien aux personnes âgées" (2015_03159).

Article 77 : Une subvention de 3 000 € est attribuée à l'association Danube Social et Culturel (9687) pour un projet "Danube En fête", qui concerne la fête de quartier Danube (2015_03172).

Article 78 : Une subvention de 2 500 € est attribuée à l'association Editions Safrat, Lire c'est Partir (182356) pour des Ateliers autour du livre jeunesse - Quartier Flandre(2015_03185).

Article 79 : Une subvention de 5 000€ est attribuée à l'association ENTR AIDE (24621) pour un projet "Quartier en En Ebull Action"(2015_03193).

Article 80 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association Entraide et Espoir (18290) pour un projet "Mieux Vivre ensemble à Flandre" (2015_03194).

Article 81 : Une subvention de 3 500 € est attribuée à l'association ESPACE 19 (246) pour la "Fête de quartier Cambrai 2015"(2015_01165).

Article 82 : Une subvention de 2 500 € est attribuée à l'association Espoirs 19 (18096) pour un "Tournoi de foot" (2015_03202).

Article 83 : Une subvention de 3 500 € est attribuée à l'association ESPOIR ET AVENIR POUR TOUS A CLAUDE BERNARD (7625) pour des actions hors les murs, sur le secteur Emile Bollaert : "Fête, événements et repas de quartier" (2015_03204).

Article 84 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association KORHOM (47682) pour des Ateliers d'éducation aux Droits de l'Homme sur l'espace public : "jardhumains" (2015_03217).

Article 85 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association LA BANDE A GODOT (106661) pour des actions "L'avenir de nos jours" atelier de danse, de rap, de théâtre, de vidéo et d'écriture orale.(2015_03223).

Article 86 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association Le Danube Palace (14187) pour une action "LA CULTURE SANS FRONTIERES" (2015_03242).

Article 87 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion (16396) pour une action "Au square Curial, lectures partagées avec les familles du quartier-19ème arr."(2015_03243).

Article 88 : Une subvention de 3 000 € est attribuée à l'association Les Enfants du Danube (16238) pour une action "LES ENFANTS DU DANUBE" (2015_04699).

Article 89 : Une subvention globale de 5 000 € est attribuée à l'association MAISON DES COPAINS DE LA VILLETTE (14869) pour une Action réussite lycéens (2015_03319 / 3 000 €) et pour un projet "Animation du lien social au 156 rue d'Aubervilliers et dans le quartier Curial Cambrai" (2015_03322 / 2 000 €).

Article 90 : Une subvention globale de 3 500 € est attribuée à l'association Musichall19 (181066) pour des "Ateliers d'écritures musicales, HIP HOP " En lien avec l'accompagnement scolaire au CSCAF Tanger" (2015_03328 / 1500 €) et la Fête de quartier " Music'hall Live "(2015_03330 / 2000 €).

Article 91 : Une subvention de 5 000 € est attribuée à l'association PROJETS 19 (11085) pour le "Fond de Participation des Habitants 19ème" (2015_03347).

Article 92 : Une subvention globale de 15 000 € est attribuée à l'association RÉGIE DE QUARTIER DU 19ÈME (11485) pour un Jardin collectif partagé et solidaire Cambrai (2015_03359 / 9 000 €) et pour un Jardin Partagé Couleurs et Senteurs (2015_03360 / 6 000 €).

Article 93 : Une subvention de 1 500 € est attribuée à l'association UN PAS DE PLUS POUR LE 19EME (123842) pour des ateliers "Atelier cuisine et cuisine du monde, Repas et goûters partagés, Participation aux temps forts" (2015_03371)

Article 94 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association Vivre Ensemble à Maroc Tanger (15949) pour une action "ACTIVITÉS DE LIEN SOCIAL" (2015_03376).

Article 95 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association AOCSA LA 20E CHAISE (16203) pour une action "Animateur-médiateur interpartenarial" (2015_04692).

Article 96 : Une subvention de 3 000 € est attribuée à l'association ARBOR (19593) pour un projet "Soutien et de remobilisation des personnes en situation de précarité sociale et économique". (2015_04701).

Article 97 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association Association BLVL Festival (19230) pour des "Ateliers jeunes à l'année et restitution via le festival IRRUPTION (2015_04702).

Article 98 : Une subvention de 3 000 € est attribuée à l'Association de Médiation Interculturelle (16446) pour une action "Médiation Familiale" (2015_04704).

Article 99 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association Citoyennes interculturelles de Paris 20 (54062) pour une action "Initiatives solidaires des citoyennes de nos quartiers" (2015_04707).

Article 100 : Une subvention de 2 500 € est attribuée à l'association ELLE TOURNE LA PAGE MAISON DU LIVRE ET DE LA LECTURE (13729) pour une action "Migration des images, ateliers d'écriture" (2015_04708).

Article 101 : Une subvention de 1 500 € est attribuée à l'association Femmes du monde, femmes du quartier (182812) pour des Ateliers collectifs de femmes et renforcement de la parentalité au niveau du quartier" (2015_04709).

Article 102 : Une subvention globale de 2 000 € est attribuée à l'association la Vitrine des artistes (19353) pour une "ACTION CULTURELLE ET LINGUISTIQUE A DESTINATION DES MIGRANT_ES" (2015_04710 / 1 000 €) et pour une action "LE THÉÂTRE AU SERVICE DES ENFANTS (2015_04711 / 1 000 €).

Article 103 : Une subvention de 4 500 € est attribuée à l'association UNION NATIONALE RETRAITES ET PERSONNES AGEES - FEDERATION DE PARIS (21175) pour des ateliers "Récits de vie(s)... de ville...et d'autre" (2015_04713).

Article 104 : Une subvention de 3 000 € est attribuée à l'association Association Khiasma (13885) pour un projet "L'Atlas Sensible" (2015_04345).

Article 105 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association SOLIDARITE PAGA LAGNY DAVOUT PLD (12966) pour un atelier "ACCUEIL CONVIVIAL ET ECHANGE de SAVOIRS ENTRE LES HABITANTS DE LA TOUR DU PIN" (2015_04700).

Article 106 : Une subvention de 10 000 € est attribuée à l'association Maison des Fougères (128781) pour le projet "La Maison des Fougères: moteur de la participation habitante" (2015_04497).

Article 107 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association Zone Vive (182898) pour un projet "Films d'habitants de l'Est 20ème" (2015_04225).

Article 108 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 393 965 €, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 - Provisions pour associations œuvrant pour le développement des quartiers, du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO